

S D O

Compagnie :

Unité :

C.U. 03060 - PV 01911/98

PROCES - VERBAL

D E

RENSEIGNEMENT JUDICIAIRE

01

1/2

ANALYSE ET REFERENCES :

- O B J E T: Phénomène Aérospatial Non Identifié.

Nous soussigné : gendarmes C et R , Agents de Police Judiciaire, en résidence à ,
Vu les articles: 20, 21-1 et 75 du CPP
Rapportons les opérations suivantes :

P R E A M B U L E

- - - Le huit décembre mil neuf cent quatre vingt dix huit à quinze heures cinquante, nous recevons à notre unité, monsieur G de . Cette personne nous signale avoir été témoin, avec son épouse, d'un phénomène céleste lumineux non-identifiable.

SITUATION DES LIEUX ET DESCRIPTION

- - - Le phénomène a été visible depuis le centre du village de en direction de l'Est / . Il s'agit d'un secteur peu habité entre
- - - D'après les témoins, il devait se trouver à environ 8 kilomètres de la localité.
- - - Il s'agit d'une sorte de ligne rectangulaire contenant des globes libérant une lumière rouge. Cette manifestation lumineuse était en suspension dans l'air hors de la masse nuageuse. Elle a eu un déplacement avant puis arrière avant de disparaître en diagonal en direction du ciel.
- - - Aucun bruit n'a été décelé et aucune pollution lumineuse n'a été remarquée dans le secteur.
- - - Au moment de la manifestation, à 19 heures 45, il faisait nuit et la température était de 4° environ. Le ciel était couvert.

ENQUETE ET MESURES PRISES

- AUDITION: T E M O I N
- - - Monsieur G est affirmatif sur la description qu'il nous a fait du phénomène. Il nous remet un dessin, représentation fidèle de ce qu'il a vu. (cf: audition - pièce n° 2)
- AUDITION: T E M O I N
- - - Mlle D , compagne de monsieur G nous fait une description identique à celle de son ami, de la manifestation lumineuse. (cf: audition - pièce n° 3)

1	M. le Préfet à	Date de clôture 1er janvier 1999	Transmis le :
1	DGGN - bureau défense opération -		
1	M. le Général Cdt la région aérienne		
1	Archives		

- INVESTIGATIONS:

- - - Aucun autre témoin du phénomène ne s'est fait connaître.
- - - Les témoins sont connus favorablement de notre unité et leurs déclarations peuvent être fiables.
- - - Aucune constatation particulière n'a pu être effectuée sur le phénomène de plus, sa position exacte n'ayant pu être relevée.
- - - Le maire de la commune a été avisé des faits. Il ne nous a pas fourni d'élément supplémentaire sur les faits.
- - - Nous avons tenté d'entrer en contact avec le SEPRA sans y parvenir, un message a été laissé sur leur répondeur avec nos coordonnées téléphoniques mais ce service ne s'est pas manifesté auprès de notre unité.

Fait et clos à

, le 1er janvier 1999.

L'enquêteur:

Compagnie :

ENQUETE PRELIMINAIRE

Unité :

PROCES - VERBAL

C.U. 03060 - PV 01911/98

02

1

Nous soussigné : gendarme R , APJ, en résidence à ,

Vu les articles: 20, 21-1 et 75 du CPP

Rapportons les opérations suivantes :

Nous trouvant à , au bureau de notre unité, entendons:

G , 53 ans,

né le ,

demeurant ,

concubinage, marionnettiste, nationalité française,

qui déclare le sept décembre mil neuf cent quatre vingt dix huit à seize heures et quarante cinq minutes:"-----

--- Samedi 5 décembre 1998 à 19 heures 45, alors que ma famille et moi rentrions dans notre maison d'habitation à , ma fille nous a signalé un phénomène lumineux dans le ciel. Nous avons regardé, ma compagne et moi, en direction de l'Est et nous avons effectivement remarqué une ligne lumineuse horizontale de couleur rouge très vive dans le ciel. Il s'agissait d'une ligne continue de grande longueur (visuellement elle mesurait 1 mètre de long et environ 10 centimètres de largeur) sur laquelle semblait y avoir des lampes rondes côte à côte formant une sorte de ruban. En réalité, cela pouvait faire entre 800 mètres et 1 kilomètre de longueur. Cette ligne était immobile et très parallèle. Bien que la nuit fût nuageuse et sans lune, cette lumière n'était pas troublée. Au bout de 30 secondes, la ligne s'est élargie comme si elle s'avavançait dans notre direction puis, après 10 secondes elle a repris sa position initiale durant environ 30 secondes. Ensuite, elle a semblé quitter les lieux durant 20 secondes, en position horizontale quasi-parfaite. La lumière s'est estompée petit à petit pour disparaître subitement. Il n'y a eu aucun bruit. La barre lumineuse paraissait être en dehors de la masse nuageuse. Je ne peux donner aucune indication sur la vitesse du phénomène lors de ses déplacements. La couleur et la luminosité m'ont fait penser aux feux rouges arrière d'une voiture. La température extérieure devait être de 4 degrés. La barre lumineuse devait se trouver au niveau des montagnes se trouvant à l'horizon Est.

--- Le phénomène était isolé de toute autre manifestation.

--- Il n'y a aucune "pollution" lumineuse dans notre secteur.

--- Mon amie a vu la même chose que moi.

--- Je n'ai pas revu ce phénomène depuis et à ma connaissance personne n'en a été témoin.

--- Je vous fournis le croquis du phénomène que j'ai établi peu de temps après. Il se rapproche beaucoup de ce que l'on a observé.

A : , le sept décembre mil neuf cent quatre vingt dix huit, à 17 heures 20.

Lecture faite par moi des renseignements d'état civil et de la déclaration ci-dessus, j'y persiste et n'ai rien à y changer, à y ajouter ou à y retrancher."

La personne entendue

L'A.P.J.

Compagnie :

ENQUETE PRELIMINAIRE

Unité :

PROCES - VERBAL

C.U. 03060 - PV 01911/98

03 1

Nous soussigné : gendarme R , APJ, en résidence à ,

Vu les articles: 20, 21-1 et 75 du CPP

Rapportons les opérations suivantes :

Nous trouvant à , au domicile de la personne dénommée ci-après, entendons:

D , | , 43 ans.
née le
demeurant

concubinage, sans emploi, nationalité française,

qui déclare le huit décembre mil neuf cent quatre vingt dix huit à seize heures:"

--- Le 5 décembre 1998 vers 19 heures 45, nous venions d'arriver dans notre propriété, mon compagnon, notre fille et moi. , ma fille, nous a demandé, alors que nous descendions juste de voiture, de regarder une rangée de lumière vers l'horizon devant nous. A ce moment-là, mon ami et moi avons vu un phénomène lumineux dans le ciel; il s'agissait d'une ligne rectangulaire de lumière qui visuellement mesurait environ 1 mètre de longueur et à peu près 20 centimètres de largeur. Sur cette ligne j'ai remarqué des "ronds" de lumière rouge fixes (faisant penser aux feux arrières de voitures) qui se trouvaient côte à côte sur toute la longueur et qui faisaient la largeur de cette ligne, comme sur le dessin de . La lumière rouge sortait des "ronds" uniquement et était très vive. Il n'y avait aucun bruit et cela ne pouvait être ni un avion ni un hélicoptère. Ce phénomène, en suspension dans l'air hors la masse nuageuse, devait se trouver à environ 5 ou 8 kilomètres de nous en direction de la ville du . Nous avons observé ce rectangle de lumière durant 1 minute sans qu'il ait fait un mouvement puis il s'est avancé légèrement dans notre direction pour ensuite disparaître dans les nuages. Son mouvement de départ a alors été en diagonal en direction des nuages mais les lumières étaient toujours bien parallèles au sol.

--- Il est très difficile de donner une idée sur les dimensions du phénomène car celui-ci semblait être sans volume. Je ne peux dire si cela pouvait être plus petit ou plus grand qu'un avion.

--- Cette nuit, nous n'avons pas remarqué la lune ni d'autre astre. De plus, dans ce secteur il n'y a aucune discothèque ni bâtiment spécial, c'est pratiquement la campagne.

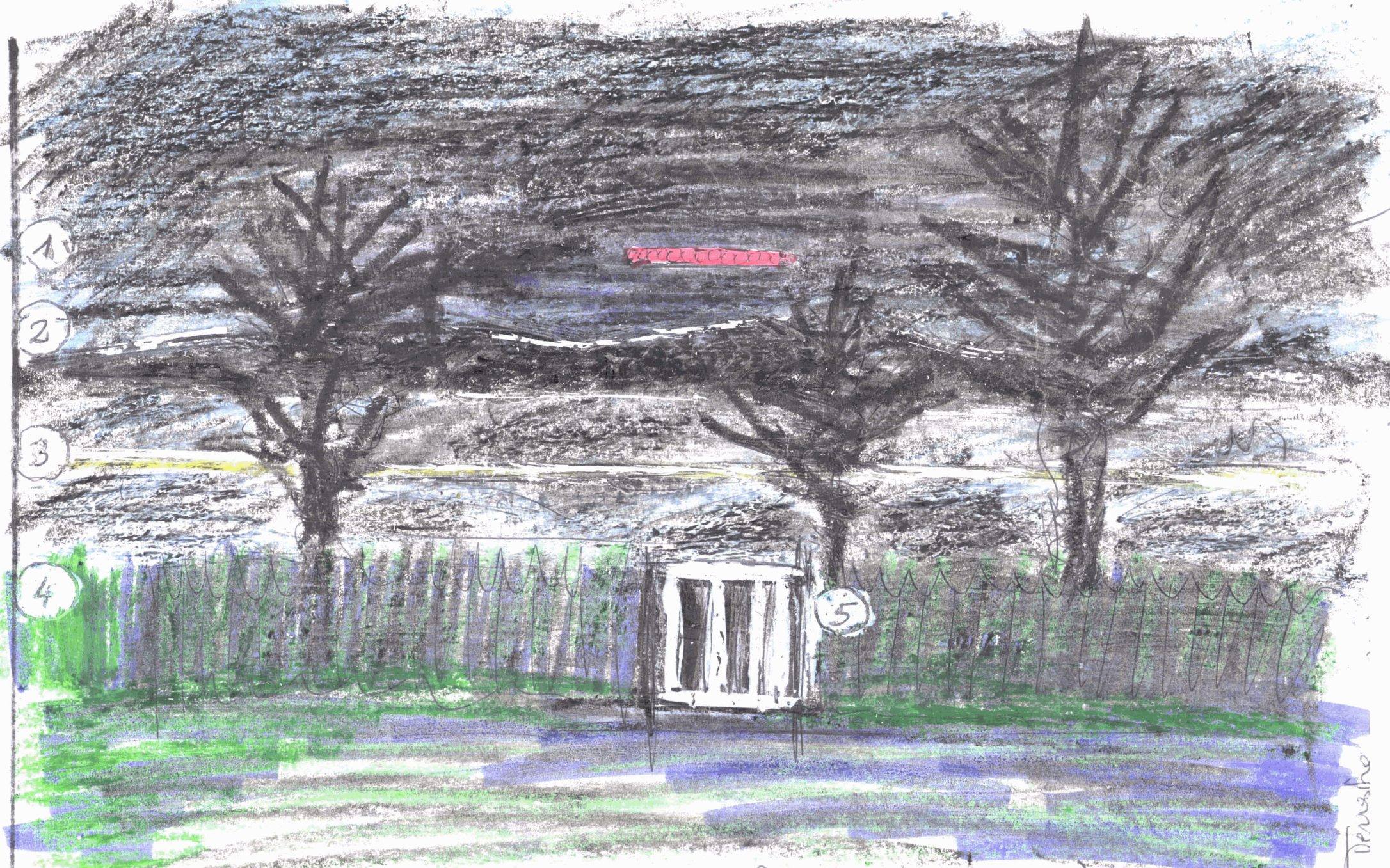
--- C'est la première fois que je suis témoin d'un tel phénomène. Pour moi il a une origine inconnue car cela n'était ni naturel ni électrique. Nous pouvions bien remarquer que la lumière n'était pas électrique car elle semblait être en faisceau comme si chaque "rond" projetait un faisceau puissant rouge.

A , le huit décembre mil neuf cent quatre vingt dix huit, à 16 heures 30.

Lecture faite par moi des renseignements d'état civil et de la déclaration ci-dessus, j'y persiste et n'ai rien à y changer, à y ajouter ou à y retrancher."

La personne entendue

L'A.P.J.



1

2

3

4

5

Durée 1 minute 30 | Une ligne ROUGE (du type feu amerc de voiture) ligne fame uprade
 98% STABLE le RN
 Phénomène Vu le Samedi 05 Décembre à 19h45 (1998)
 inopariou: Catholées par la l'arceur de la Barrière et Hautem par le 2 dans Arbres et

de la niche Teneshe

- ① Phénomène vu
- ② horizon terrestre (au delà)
- ③ Nationale
- ④ Hauteur de D'G
- ⑤ Barrière ayant permis l'évaluation de la longueur et
Position du phénomène "digne Rouge Drake"
Parallèle au Sol.